

Fruits

Pommes

Les importations représentent environ 20 pour cent de l'offre totale, qui atteint en moyenne près de 550 000 tonnes. Environ 55 pour cent de l'offre totale va au marché en frais, 10 pour cent est exportée en frais et 35 pour cent sert à la transformation.

Les producteurs sont préoccupés par la croissance des importations de jus concentré. Le marché du jus représente un débouché important pour les pommes excédentaires aux besoins intérieurs en frais, en particulier au cours des années de récolte supérieure à la moyenne. Dans le cadre de l'Accord, ces pommes excédentaires continueront de servir à la fabrication de jus, mais avec un rendement inférieur pour les producteurs. L'effet global de l'Accord sur les revenus des agriculteurs sera néanmoins limité. En même temps, la production de jus de concentré pour les marchés intérieurs et d'exportation représente maintenant une part importante du revenu des transformateurs et l'Accord la facilitera.

Il convient de noter que les États-Unis n'imposent pas de tarif sur le jus concentré et que son importation d'un pays tiers via les États-Unis sera encore assujettie à des droits selon la règle d'origine et les tarifs lorsque le tarif canadien sera levé sur les échanges entre le Canada et les États-Unis.

Fraises

Le marché en frais des fraises est en pleine croissance. Bien que le tarif ait été relevé en 1979, son élimination progressive n'aura qu'un effet modeste sur les producteurs puisque 75 pour cent de leurs ventes passent par le système de la cueillette par le client et que les produits importés sont souvent vendus par les détaillants à des prix promotionnels.

Environ 20 pour cent de la production canadienne de fraises va à la transformation, dont plus de 90 pour cent servent à la confection de produits surgelés. C'est un marché en expansion.

La perte de la protection tarifaire réduira le revenu des producteurs qui vendent sur le marché de la transformation et aux principales chaînes de magasins de détail. Tout indique que les producteurs qui vendent directement par le système de cueillette par le client ne seront pas touchés. Les fraises représentent un marché important pour les transformateurs et les tarifs imposés sur les fraises transformées sont plus élevés que ceux imposés sur la matière première. L'élimination des tarifs réduira pour les transformateurs les coûts des importations.